

## L'élection présidentielle de 2007 et ses comptes Quelque 76 millions d'euros de dépenses

**L**es onze candidats à l'élection présidentielle des 22 avril et 6 mai 2007 ont remis leurs bilans chiffrés à la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques. Ces comptes de campagne, avant la vérification que la Commission doit opérer, sont publiés au *Journal officiel* du 27 juillet 2007. Les onze candidats ont dépensé au total plus de 76 millions d'euros. En toute logique, les deux candidats du second tour, Nicolas Sarkozy et Ségolène Royal, ont dépensé le plus : respectivement un peu plus de 21 millions d'euros et environ 20,7 millions d'euros. Des montants assez proches du plafond fixé à 21 594 000 euros.

Les dépenses explosent comparativement à 2002 où Jacques Chirac avait dépensé 18 millions d'euros et Jean-Marie Le Pen 12 millions. Lionel Jospin avait lui-même atteint 12,5 millions pour le premier tour.

Toujours en 2002, la contribution des partis politiques a représenté en moyenne 18 % du budget des candidats et les dons des personnes physiques 8 %. Globalement, l'État rembourse 50 % des dépenses pour les candidats ayant obtenu au moins 5 % des voix au premier tour, et un vingtième des dépenses pour les autres. L'atteinte des 5 % constitue ainsi un enjeu crucial. Seuls quatre candidats les ont atteints en 2007 : Nicolas Sarkozy, Ségolène Royal, François Bayrou et Jean-Marie Le Pen. Olivier Besancenot en était tout proche (4,08 %).

Au niveau des recettes, seuls les dons des personnes physiques sont autorisés par la loi <sup>(1)</sup>. En 2007, Nicolas Sarkozy a ainsi perçu plus de 7 millions d'euros, soit un peu plus d'un tiers de ses dépenses de campagne. A contrario, Ségolène Royal a seulement reçu 100 000 euros (0,5 % de ses dépenses de campagne). C'est moins que Lionel Jospin en 2006 (139 000 euros). Nicolas Sarkozy dépasse largement Jacques Chirac qui avait ainsi bénéficié de 3,8 millions d'euros en 2002 (21 %). Pour en revenir à 2007, les dons des personnes physiques constituent également une ressource importante dans le budget de José Bové (29 %), mais en chiffres absolus, c'est François Bayrou qui se place derrière Nicolas Sarkozy (1,2 million de dons, soit 12 % de ses dépenses).

**Dons des personnes physiques aux candidats à l'élection présidentielle de 2007**

Candidats	Dépenses totales	Dons des personnes physiques	Pourcentage
Bayrou François	9 746 518	1 207 596	12,4 %
Besancenot Olivier	918 330	455	/
Bové José	1 204 278	345 429	28,7 %
Buffet Marie-George	4 822 820	177 623	3,7 %
Laguiller Arlette	2 115 018	11 852	0,6 %
Le Pen Jean-Marie	9 683 564	2 293	/
Nihous Frédéric	844 280	13 662	1,6 %
Royal Ségolène	<b>20 712 043</b>	<b>100 023</b>	<b>0,5 %</b>
Sarkozy Nicolas	<b>21 038 891</b>	<b>7 062 116</b>	<b>33,6 %</b>
Schivardi Gérard	713 960	/	/
De Villiers Philippe	3 098 963	26 110	0,8 %
Voynet Dominique	1 436 870	45 191	3,1 %

Source : *Journal officiel* du 27 juillet 2007

<sup>(1)</sup> – Les dons effectués au profit des associations de financement (ou mandataires) des campagnes électorales ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 66 % des sommes versées, retenues dans la limite de 20 % du revenu imposable. En outre, le plafond de déduction est limité à 4 600 euros pour les dons versés à un ou plusieurs candidats.

## Le futur président a misé sur les réunions publiques

À montant total de dépenses presque égal, Nicolas Sarkozy a plus investi sur la communication (83 % des dépenses) que Ségolène Royal (71 %). La différence est de 2,9 millions d'euros, ce qui implique que Ségolène Royal a eu des dépenses de fonctionnement plus élevées. Ceci se vérifie en tout premier lieu par les dépenses de personnel (+ 1,3 million d'euros). Nicolas Sarkozy a prioritairement misé sur les réunions publiques pour lesquelles il a dépensé plus de 12 millions d'euros, soit 5 de plus que son adversaire socialiste.

Toujours au chapitre des dépenses, six candidats déclarent des dépenses d'enquête et sondage pour un montant de 1,5 million d'euros (dont 837 000 euros pour Ségolène Royal et 528 000 pour Nicolas Sarkozy). Ségolène Royal arrive également en tête pour les dépenses liées à un site Internet et aux services télématiques (866 000 euros), mais elle est

talonnée par François Bayrou (721 000 euros) et Nicolas Sarkozy (676 000 euros).

Pour le poste « Conseil en communication », c'est Marie-George Buffet qui se distingue (263 000 euros), devant Ségolène Royal (179 000 euros) et Dominique Voynet (160 000 euros). Nicolas Sarkozy n'arrive qu'au quatrième rang, mais on peut penser que son investissement a été particulièrement productif.

Les comptes de campagne dévoilent certaines stratégies : Arlette Laguiller a dépensé 1,4 million d'euros en achat d'espaces publicitaires, soit 64 % de l'ensemble de ses dépenses.

Les campagnes génèrent des frais financiers, mais on constate là de grands écarts : 463 000 euros pour François Bayrou ou 206 000 euros pour Jean-Marie Le Pen, contre seulement 9 000 euros pour Nicolas Sarkozy ou 3 000 pour Ségolène Royal.

Les comptes de campagne déclarés par les candidats ont tout de même leurs limites. La rubrique

### Dépenses de campagne des candidats à l'élection présidentielle de 2007

	Bayrou François	Besanconot Olivier	Bové José	Buffet Marie-George	Laguiller Arlette	Le Pen Jean-Marie	Nihous Frédéric	Royal Ségolène	Sarkozy Nicolas	Schivardi Gérard	de Villiers Philippe	Voynet Dominique
<b>Score au 1<sup>er</sup> tour</b>	18,57 %	4,08 %	1,32 %	1,93 %	1,33 %	10,44 %	1,15 %	25,87 %	31,18 %	0,34 %	2,23 %	1,57 %
Réunions publiques	4 896 983	187 186	263 173	1 992 844	377 468	3 297 196	260 045	7 189 892	12 381 466	155 411	638 880	292 348
Propagande imprimée	1 425 084	324 656	510 044	2 052 174	166 979	949 707	317 406	4 768 563	3 279 586	88 468	562 297	177 465
Enquête et sondage	56 212	388	/	/	/	/	/	836 807	527 800	/	67 813	26 312
Site Internet / services télématiques	720 511	5 404	8 859	107 604	17 212	29 741	2 543	866 220	675 571	664	5 485	130 172
Propagande audiovisuelle	48 583	49 146	55 744	19 913	/	21 150	/	788 399	358 800	54 124	25 746	73 891
Achat d'espaces publicitaires	55 736	/	/	/	1 352 598	170 838	/	4 699	/	/	/	/
Autres dépenses de promotion ou propagande	80 792	117	8 437	13 216	1 812	514 886	59 879	18 943	186 178	16 564	91 882	1 058
Conseil en communication	79 966	/	36 526	263 120	/	/	/	179 358	131 700	12 060	117 686	160 428
Personnel salarié recruté spécifiquement + intérimaires + mise à disposition	763 488	160 366	51 911	209 417	/	2 305 565	46 091	2 684 490	1 381 649	47 606	867 524	316 707
Honoraires <sup>(*)</sup>	52 671	/	12 558	/	/	484 572	/	628 280	/	/	52 000	/
Permanences et locaux	316 657	41 339	36 003	37 126	52 729	458 517	9 366	895 913	1 661 001	30 560	315 493	65 609
Frais de déplacement <sup>(*)</sup>	68 561	57 449	58 341	94 985	8 429	396 653	26 110	564 481	158 059	226 879	102 444	41 615
Frais divers <sup>(*)</sup>	395 649	29 161	74 051	18 638	20 195	754 525	58 497	622 215	122 416	39 268	116 813	49 430
Honoraires d'expert-comptable	179 998	14 531	20 691	4 600	22 126	80 678	29 900	89 700	165 000	11 960	14 950	23 559
Frais financiers	462 856	33 210	35 586	51	367	206 406	29 810	2 925	9 226	30 394	93 202	78 237
Autres frais divers	142 770	15 377	32 353	9 131	95 103	13 130	4 632	571 159	440	/	26 748	39
<b>Total</b>	<b>9 746 518</b>	<b>918 330</b>	<b>1 204 278</b>	<b>4 822 820</b>	<b>2 115 018</b>	<b>9 683 564</b>	<b>844 280</b>	<b>20 712 043</b>	<b>21 038 891</b>	<b>713 960</b>	<b>3 098 963</b>	<b>1 436 870</b>

<sup>(\*)</sup> - Non intégralement imputables aux catégories précédentes.

Source : Journal officiel du 27 juillet 2007.

des « autres recettes » peut aller de 440 euros pour Nicolas Sarkozy à 571 000 pour Ségolène Royal.

Rappelons, si nécessaire, que les candidats ne remettent pas seulement leurs comptes, mais aussi toutes les pièces justificatives. Bien entendu, ils

utilisent les services d'experts-comptables dont les honoraires entrent eux-mêmes dans les frais de campagne : 180 000 euros pour François Bayrou, par exemple, mais seulement 4 600 pour Marie-George Buffet (certes, son budget est moitié moins élevé).

**Les quatre candidats ayant les dépenses de campagne les plus élevées, par poste  
– Élection présidentielle de 2007 –**

	1 <sup>e</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>
Réunions publiques	Sarkozy	Royal	Bayrou	Le Pen
Propagande imprimée	Royal	Sarkozy	Buffet	Bayrou
Enquête et sondage	Royal	Sarkozy	de Villiers	Bayrou
Site Internet / services télématiques	Royal	Bayrou	Sarkozy	Voynet
Propagande audiovisuelle	Royal	Sarkozy	Voynet	Bové
Achat d'espaces publicitaires	Laguiller	Le Pen	Bayrou	Royal
Autres dépenses de promotion ou propagande	Le Pen	de Villiers	Bayrou	Nihous
Conseil en communication	Buffet	Royal	Voynet	Sarkozy
Personnel salarié recruté spécifiquement + intérimaires + mise à disposition	Royal	Le Pen	Sarkozy	de Villiers
Honoraires <sup>(*)</sup>	Royal	Le Pen	Bayrou	de Villiers
Permanences et locaux	Sarkozy	Royal	Le Pen	Bayrou
Frais de déplacement <sup>(*)</sup>	Royal	Le Pen	Schivardi	Sarkozy
Frais divers <sup>(*)</sup>	Le Pen	Royal	Bayrou	Sarkozy
Honoraires d'expert-comptable	Bayrou	Sarkozy	Royal	Le Pen
Frais financiers	Bayrou	Le Pen	de Villiers	Voynet
Autres frais divers	Royal	Bayrou	Laguiller	Bové
<b>Total des dépenses</b>	<b>Sarkozy</b>	<b>Royal</b>	<b>Bayrou</b>	<b>Le Pen</b>

<sup>(\*)</sup> – Non intégralement imputables aux catégories précédentes.

Source : Journal officiel du 27 juillet 2007

Suite du classement pour le total des dépenses :

5 <sup>e</sup> ..... Buffet	8 <sup>e</sup> ..... Voynet	11 <sup>e</sup> ..... Nihous
6 <sup>e</sup> ..... de Villiers	9 <sup>e</sup> ..... Bové	12 <sup>e</sup> ..... Schivardi
7 <sup>e</sup> ..... Laguiller	10 <sup>e</sup> ..... Besancenot	

**Pour tout bien comprendre (ou presque)**

- L'État prend directement en charge certaines dépenses comme le coût de la campagne officielle radiotélévisée, les frais d'impression des bulletins de vote, les frais d'acheminement des déclarations et bulletins de vote auprès des électeurs...
- À certaines conditions, l'État rembourse directement des prestations que les candidats confient à des entreprises de leur choix. Cela concerne les frais d'impression des déclarations et des affiches électorales, les frais de transports des lieux d'impression aux lieux de mise sous pli ou d'apposition, les frais d'apposition des affiches électorales...
- Enfin, l'État rembourse forfaitairement les autres dépenses électorales. Le montant est limité à une fraction du plafond des dépenses électorales. Sont notamment exclus de l'assiette du remboursement forfaitaire, les dons consentis par des personnes physiques, les prestations fournies à titre gratuit par des formations politiques, les avantages en nature...
- Le montant du remboursement forfaitaire peut être modulé dans le cas d'irrégularités (en fonction de leur nombre et de leur gravité), sous réserve qu'elles n'aboutissent pas au rejet des comptes de campagne.